

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 336

présenté par

M. Nadot, Mme Bagarry, Mme Wonner, Mme Cariou, Mme Chapelier, M. Chiche,
Mme Yolaine de Courson, Mme De Temmerman, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-
Laferrière, M. Orphelin, M. Taché et Mme Tuffnell

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la disposition qui créer une nouvelle voie de recrutement calquée sur le modèle américain ou allemand des « tenure track » et plaquée en France sans aucun souci de cohérence avec le système français actuel, qui repose essentiellement sur les maîtres de conférences.

En l'état, le dispositif laisse à prévoir une discrimination importante au détriment des femmes qui devront repousser leurs projets familiaux le temps de la période de pré-titularisation. Le rapport annexé fait état d'une précarité beaucoup plus élevée dans l'emploi chez les chercheuses par rapport aux chercheurs. Une étude d'impact du dispositif sur l'égalité femmes/hommes est indispensable et fait à ce jour défaut.